



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 23-déc.-2022 Date de révision 29-nov.-2022 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 422689-5361714

ID du Produit 422689

Nom du produit ENTEC® select 15 + 5 + 20 (+ 2 MgO + 20 SO3)

Article

101012472J501 --- 25KG - 1200KG FR --- ENTEC Select 15:5:20S 101012904A101 --- 1000KG BB AT --- ENTEC Select 15:5:20S 101015722B701 --- 25KG FR --- ENTEC Select 15:5:20S 101015723B601 --- 600KG BB FR --- ENTEC Select 15:5:20S 101005722B701 --- 25KG FR --- ENTEC Select 15:5:20S 101005723B601 --- 600KG BB FR --- ENTEC Select 15:5:20S 101012903A201 --- 50KG AT --- ENTEC Select 15:5:20S

Identifiant de formule unique (UFI) AP80-90GC-300T-NN82

Nom technique NPK ID 15:5:20 [SOP] (1,2Mg+8S) 0,02B+0,01Zn COMP

Synonymes ENTEC® NPK[SOP] 15:5:20(+2MgO+20SO3)+TE

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

<u>déconseillées</u>

Utilisation recommandée Engrais, Industrielle, Professionnelle.

Utilisations déconseillées Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité

<u>Fabricant</u> <u>Fournisseur</u>

EuroChem Antwerpen NV, EuroChem Agro France Haven 725. EuroChem Agro France 68, rue de Villiers

B-2040 Antwerpen F-92300 LEVALLOIS-PERRET BELGIQUE Tél 33 (0)1 40 87 48 00

www.eurochemfrance.fr

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC

EGHS / FR (fr-FR) Page 1/15

Date de révision 29-nov.-2022

+33 9 75 18 14 07

Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008						
Europe	112					
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59					

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement	EC No (EU Index	Classification selon le	Limite	Facte	Facte
		REACH	No)	règlement (CE)	de	ur M	ur M
				nº 1272/2008 [CLP]	conce		(long
					ntrati		terme
					on)
					spécif		
					ique		
					(LCS)		
Nitrate d'ammonium	25-<45	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319), Oxid.	-	-	-
6484-52-2				Solid 3 (H272)			
Phosphate de	1-<5	01-2119490974-22-0026	231-987-8	Aucune donnée	-	-	-
diammonium				disponible			

EGHS / FR (fr-FR) Page 2 / 15

7783-28-0							
Fluorure de calcium 7789-75-5	1-<5	01-2119491248-30-0000	232-188-7	Aucune donnée disponible	-	-	-
Acide borique 10043-35-3	0-<0.2	01-2119486683-25-xxxx	233-139-2	Repr. 1B (H360FD)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	mg/kg	cutanée mg/kg	heures -		heures - gaz - ppm
			poussières/brouillard	mg/L	
			- mg/L		
Nitrate d'ammonium	2217	5000	88.8	Aucune donnée	Aucune donnée
6484-52-2				disponible	disponible
Phosphate de diammonium	2000	5000	5	Aucune donnée	Aucune donnée
7783-28-0				disponible	disponible
Fluorure de calcium	4250	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée
7789-75-5		disponible	disponible	disponible	disponible
Acide borique	2660	2000	2.12	Aucune donnée	Aucune donnée
10043-35-3				disponible	disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Acide borique	10043-35-3	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions Contact avec la peau

allergiques, consulter un médecin.

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Rincer la bouche. Ne Ingestion

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

EGHS / FR (fr-FR) Page 3 / 15

Date de révision 29-nov.-2022

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondairesNettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

EGHS / FR (fr-FR) Page 4/15

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des

zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	-	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Acide borique 10043-35-3	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5.0 mg/m ³	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m ³	1	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ b*
Acide borique 10043-35-3	-	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Peak: 10 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Phosphate de diammonium 7783-28-0	-	-	-	TWA: 6 mg/m ³	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 7.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Acide borique 10043-35-3	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne

EGHS / FR (fr-FR) Page 5 / 15

Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA	A: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2	2.5 mg/m ³ K*	TWA: 2.5 mg/m ³
Acide borique 10043-35-3		/A: 2 mg/m ³ EL: 6 mg/m ³	-	-		0.5 mg/m ³ 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³
Nom chimique	Nom chimique S		uède Suisse			Ro	oyaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	1	NGV:	: 2 mg/m ³	-			A: 2.5 mg/m³ EL: 7.5 mg/m³
Acide borique 10043-35-3			-	TWA: 1.8 mg/n STEL: 1.8 mg/r			-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne		Autriche	Bulg	garie	Croatie		République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	(ur fol 7 m (urine afte	g/g Creatinine ine - before llowing shift) g/g Creatinine - immediately r exposure or d of the shift)		-	8 mg/g Creatin urine (Fluorides the end of the shift 4.0 mg/g Creatin urine (Fluoride before the sta the work shift in middle of the v	s) - at work nine - es) - rt of n the	-
Nom chimique	Danemark		Finlande	Fra	nce	Allemagne		Allemagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	-		-	3 mg/g cr urine (Flu beginnin 10 mg/g c urine (Flu end o	uorides) - g of shift reatinine - uorides) -			4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)
Nom chimique	Hongrie		Irlande	е		Italie		Italie REL
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (u Fluoride end of sh 4 mg/g Creatinine (u Fluoride prior to next 42 µmol/mmol Creat (urine - Fluoride end shift) 24 µmol/mmol Creat (urine - Fluoride prior next shift)	ift) rine - shift) inine d of inine	2 mg/L (urine - prior to s 3 mg/L (urine - end of sl	hift) - Fluoride nift)		-	(Flue	g/g Creatinine - urine orides) - prior to shift g/g Creatinine - urine orides) - end of shift
Nom chimique	Lettonie		Luxembo	ourg		oumanie		Slovaquie
Fluorure de calcium 7789-75-5	-		-		(Fluorine	reatinine - urine e) - end of shift		-
Nom chimique Fluorure de calcium 7789-75-5	Slovénie 7.0 mg/g Creatinin urine (Fluoride) - at end of the work sh 4.0 mg/g Creatinin urine () - before the working day	the nift e -	Espagr -	ne		Guisse -		Royaume-Uni -

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m³ [4] [6]
Acide borique 10043-35-3	-	392 mg/kg bw/day [4] [6]	8.3 mg/m³ [4] [6]

EGHS / FR (fr-FR) Page 6 / 15

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.9 mg/m³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m³ [4] [6]
Acide borique 10043-35-3	0.98 mg/kg bw/day [4] [6] 0.98 mg/kg bw/day [4] [7]	-	4.15 mg/m³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-
Acide borique 10043-35-3	2.9 mg/L	13.7 mg/L	2.9 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-
Acide borique 10043-35-3	-	-	10 mg/L	5.7 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. En cas

d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains EN .?. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoireFiltre à particules conforme à EN 143.

(FFP1). Filtre à particules conforme à EN 143.

Tille a particules comonito a ETT 116.

Autres équipements de protection Aucune information disponible.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la Éviter toute formation de poussières.

EGHS / FR (fr-FR) Page 7/15

protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectGranulésCouleurvert

Odeur Organique. Aucun(e). Léger/légère. Seuil olfactif Aucune information disponible

PropriétéValeursRemarques• MéthodePoint de fusion / point deAucune donnée disponibleAucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Sans objet.

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité
Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Sans objet

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Sans objet

Température de décomposition pH 4.5 - 5.5 UN S.1 - Négatif environ 100 g/l @ 20 °C environ

pH (en solution aqueuse)

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Sans objet

Aucune donnée disponible

Sans objet

Sans objet

Viscosité dynamiqueAucune donnée disponibleSans objetHydrosolubilitéAucune donnée disponibleSoluble dans l'eau

Solubilité(s)partiellement solubleCoefficient de partageAucune donnée disponibleAucune donnée disponiblePression de vapeurAucune donnée disponibleSans objet

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Sans objet

Densité relative Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de vapeurAucune donnée disponibleSans objetCaractéristiques des particulesenviron

Granulométrie 3 mm
Distribution granulométrique Aucune information disponible

Granulométrie: Granulés (90%) 2 - 5 mm

9.2. Autres informations

Densité de liquide

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives Not explosive. **Propriétés comburantes** Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

Remarques Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

EGHS / FR (fr-FR) Page 8 / 15

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Voir la section 7 pour plus d'informations.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4,240.00 mg/kg

EGHS / FR (fr-FR) Page 9 / 15

Date de révision 29-nov.-2022

ETAmél (voie cutanée) 79,921.10 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2950 mg/kg (Rat)	> 5000 mg(kg (Rat)	> 88.8 mg/L (Rat)4 h
Phosphate de diammonium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat)4 h
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg (Rat)	-	> 5070 mg/m³ (Rat) 4 h
Acide borique	= 2660 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2.12 mg/L (Rat)4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

oculaire irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou Aucune information disponible. cutanée

germinales

Mutagénicité sur les cellules Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique Union européenne
Acide borique Repr. 1B

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible. **endocriniennes**

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

EGHS / FR (fr-FR) Page 10 / 15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-
Phosphate de diammonium	-	LC50: =26.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 24.8 - 29.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =3.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =33mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Acide borique	-	-	-	EC50: 115 - 153mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium	-3.1
Acide borique	-1.09

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas Des informations supplémentaires
	pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
Phosphate de diammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Acide borique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

EGHS / FR (fr-FR) Page 11 / 15

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

inutilisés

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMSBC Code C

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>RID</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

EGHS / FR (fr-FR) Page 12 / 15

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réalementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2

14.3

14.4

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium	RG 32	-
7789-75-5		

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58.	-
Acide borique - 10043-35-3	30.	-
	75.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

<u> </u>	
Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Phosphate de diammonium - 7783-28-0	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

EGHS / FR (fr-FR) Page 13 / 15

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Acide borique - 10043-35-3	Type de produits 8 : Produits de protection du bois Product type 8 (details in Commission Implementing Decision 2017/2334/EU)
	8 - Wood preservatives

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **TSCA DSL/NDSL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires KECL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **PICCS** AIIC (Australie) Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul

EGHS / FR (fr-FR) Page 14/15

Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

29-nov.-2022

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR (fr-FR) Page 15 / 15